

Il fait trop chaud dans la morgue

AUBONNE

Pas assez réfrigérée, la chambre funéraire de l'hôpital doit être réaménagée. Des défunts n'étaient pas présentables à leurs familles.

JEAN-MARC CORSET

Dans la détresse d'une vie enlevée, des familles dont le parent défunt reposait au centre funéraire de l'Hôpital d'Aubonne n'ont pas pu veiller l'être cher comme espéré. Construite sans système de réfrigération, la chambre funéraire n'est pas adaptée à une conservation des corps satisfaisante. Ceux-ci ne sont parfois pas présentables. Consciente du problème, la direction a déjà réagi l'an dernier, mais la mesure pratiquée s'avère insuffisante. Elle fait donc appel à l'Etat pour obtenir les fonds afin de régler la situation. L'affaire est d'autant plus délicate qu'il y a en arrière-fond une dissension entre pompes funèbres quant aux techniques de conception des domiciles mortuaires.

Responsable des sociétés Pompes Funèbres Cassar Clément SA, à Aubonne, Pierre de Mestral confirme: «Nous évitons de laisser les corps en ce lieu. A plusieurs reprises nous avons eu des problèmes.» Le responsable parle même de cas «catastrophiques», tel ce défunt mis en bière en fin de journée et qui n'était plus présentable le lendemain. Pour



ALAIN ROÛCHE

lui, il n'y a pas de doute: «Il fait beaucoup trop chaud. C'est le seul endroit où je connais ça. Chaque fois, je regarde la température, il fait 18 °C.»

Le centre funéraire de l'Hôpital et EMS d'Aubonne - avec les soins palliatifs - est situé au sous-sol. Il comprend une chambre funéraire commune d'environ 10 x 5 m pour cinq places, séparées par des rideaux. C'est là que sont conservés et préparés les

corps. A côté de cette salle, la chapelle funéraire permet aux familles de passer un moment avec le défunt, déplacé le temps de la visite.

Le service des pompes funèbres n'intervient qu'à la demande d'une famille pour les soins et la toilette mortuaire et un éventuel déplacement du domicile funéraire. Si une personne décède dans l'établissement, c'est le personnel soignant qui s'en occupe.

Légalement, l'inhumation ou l'incinération doit avoir lieu dans un délai compris entre 48 et 96 heures après le décès. Lorsque le corps est placé dans une chambre réfrigérée, le délai peut être porté à 120 heures sans dérogation médicale.

Techniques diverses

La décomposition d'un corps est variable selon le type de décès et la corpulence. Au-delà des



GERALD BOSSHARD

DEUIL La chambre funéraire de l'Hôpital d'Aubonne n'étant pas adaptée pour conserver les défunts et permettre aux familles de faire leur deuil en compagnie de leur proche décédé, Pierre de Mestral souhaite ardemment qu'on la rénove.

soins propres à embellir le défunt, il y a plusieurs techniques de refroidissement permettant de ralentir le processus d'altération. Contrairement à la France, Vaud n'a pas de normes précises, en particulier de température des locaux mortuaires. Selon Pierre de Mestral, il faudrait que celle-ci ne dépasse pas 10 °C pour la conservation. Le centre funéraire de Montoie, à Lausanne, a aménagé il y a une année des chambres avec catafalque, sorte de meuble dans lequel le défunt est réfrigéré entre 5 et 7 °C. Le froid reste contenu à l'intérieur tandis que la chambre funéraire est à

température ambiante pour les visiteurs.

Edmond Pittet, à la tête du groupe des Pompes Funèbres Générales - qui gère la Chapelle Saint-Roch, à Lausanne, et celle de Beausobre - n'est pas favorable à la réfrigération des salles, qui va, selon lui, à l'encontre du confort et du deuil des familles. Sa société fait donc recours à de la «neige» carbonique, sous forme de plaques, qui restitue le froid en certains points sensibles du corps. Cette façon de procéder est toutefois coûteuse et pose des problèmes de logistique. Le centre funéraire de l'Hôpital d'Aubonne, qui date du début des années 80, n'y recourt donc pas.

Dans la région, les autres centres funéraires (Nyon et Morges) n'étant pas légion, Pierre de Mestral préconise d'adapter celui d'Aubonne. L'été dernier, cela semblait acquis, puisqu'un nouvel appareil de refroidissement a été installé dans la chambre funéraire, permettant de maintenir la température entre 15 et 18 °C, selon la responsable de communication, Florence Jaton. Cette dernière précise cependant que cette morgue n'étant pas outillée, elle n'a pas pour vocation de garder les défunts plusieurs jours. Toutefois, elle admet que la solution actuelle n'est pas encore satisfaisante. L'Ensemble hospitalier de La Côte a donc demandé au Service de la santé publique des moyens pour rénover sa chambre mortuaire. ■